

Le SRDEII doit fixer des orientations claires pour la mise en place d'une véritable politique industrielle régionale axée sur une politique par filière, indissociable du développement des services publics avec les priorités suivantes :

- **Responsabilisation des donneurs d'ordre avec leurs sous-traitants** en matière d'innovation, de recherche et développement, de stratégie partagée à long terme, d'anticipation concernant les qualifications nécessaires, de formation professionnelle, de politiques d'investissement dans l'outil de travail, de respect du droit du travail, de rémunération, d'organisation du travail, de sécurité au travail... pour tous les salariés quel que soit leur statut ou leur nationalité. Il s'agit de passer de donneurs d'ordre qui étranglent leurs sous-traitants à de véritables coopérations industrielles entre les différents acteurs. L'insertion de clauses de responsabilité sociale du donneur d'ordre dans les contrats passés avec les sous-traitants pourrait être une obligation dans le cadre d'octroi d'aides publiques à ces entreprises, tout comme l'exigence de création de comités inter-entreprises et de CHSCTE et, plus largement, d'un ensemble de droits syndicaux pour les instances représentatives du personnel des donneurs d'ordre et de ses sous-traitants.

- **Accompagnement des filières existantes** pour faire face aux évolutions en matière de consommation, de mutations technologiques, aux questions environnementales. La CGT considère que le maintien d'un tissu industriel sur l'ensemble du territoire est possible et même nécessaire, tant du point de vue de l'emploi en territoire que du point de vue de la rationalisation du développement des transports de marchandises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

- **Développement de filières d'avenir pour assurer le développement d'une diversité de productions manufacturières**, notamment en lien avec le savoir-faire de la région, son tissu de PME et PMI. La CGT attire l'attention sur les risques d'un enfermement dans quelques filières existantes telle qu'elle est préconisée par l'Union Européenne dans le cadre de la SRI-SI (Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente). Celle-ci entraîne l'accentuation et l'accélération des moyens sur une poignée de thèmes, de filières voire de territoires, considérés comme étant des éléments d'excellence; une tendance que la CGT dénonce car la seule politique de l'excellence et de surconcentration ne peut, en aucun cas, répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux que la crise pose aujourd'hui avec force. L'approche par filières doit se faire sur l'ensemble de la chaîne des valeurs : de la recherche-innovation jusqu'au recyclage.

- **Développement d'une filière tourisme.** Celui-ci doit s'accompagner d'une vigilance sur les conditions de travail des salariés. Il doit rechercher à pérenniser au maximum les emplois sur l'année. Les saisonniers doivent pouvoir faire valoir leurs droits en termes de rémunération, de temps de travail ou de logement notamment. Le développement du tourisme doit se faire au bénéfice du plus grand nombre. La Région doit soutenir le tourisme social et solidaire et ne pas s'axer uniquement sur le tourisme de luxe, certes rémunérateur, mais risquant également de renchérir l'accès aux vacances pour tous. Création d'une maison des saisonniers comme il en existe ailleurs en France et notamment en Bretagne. Il s'agit d'un lieu d'information, d'accompagnement, d'aide aux saisonniers et aux employeurs. Les saisonniers peuvent également y rencontrer les organisations syndicales.

- **L'agriculture** constitue un pan important de l'activité régionale, au croisement de la filière agro-alimentaire, de l'équilibre des territoires, du développement humain durable. Elle fait face à une diminution du nombre d'exploitations. Les Pays de la Loire restent néanmoins une région dont la part des actifs agricoles demeure supérieure à la moyenne nationale, en partie du fait d'une forte présence de main d'œuvre agricole salariée en maraîchage, arboriculture et viticulture (plus de 14 000 salariés permanents). C'est également une des premières régions de France pour l'agriculture biologique et la production labellisée. Les difficultés des éleveurs laitiers ont été particulièrement médiatisées cet été. Elles sont un symbole des dérives d'un système gangrené par le capitalisme et la course à la productivité.

La Région a lancé un plan d'action en faveur de l'agriculture. Un certain nombre de mesures apparaissent nécessaires dans l'immédiat, comme les aides à la trésorerie ou les soutiens d'urgence, notamment pour faire face au manque de moyens des services de l'État. La promotion de la consommation locale va également dans le sens d'un meilleur respect de l'environnement et du maintien d'une agriculture locale. Les aides publiques versées jusqu'à présent au monde agricole n'ont pas permis de limiter les crises et l'appauvrissement du monde agricole dans son ensemble. Elles ont plutôt facilité la fuite en avant d'un système en bout de course.

Pour la CGT, les revendications de baisses des cotisations sociales, de simplification des normes administratives ou l'encouragement au regroupement des exploitations jugées trop petites constituent une mauvaise réponse à la crise du monde agricole. La CGT invite le Conseil Régional à prendre des initiatives pour aider au développement d'un modèle

Pour la CGT, les revendications de baisses des cotisations sociales, de simplification des normes administratives ou l'encouragement au regroupement des exploitations jugées trop petites constituent une mauvaise réponse à la crise du monde agricole. La CGT invite le Conseil Régional à prendre des initiatives pour aider au développement d'un modèle

Pour la CGT, les revendications de baisses des cotisations sociales, de simplification des normes administratives ou l'encouragement au regroupement des exploitations jugées trop petites constituent une mauvaise réponse à la crise du monde agricole. La CGT invite le Conseil Régional à prendre des initiatives pour aider au développement d'un modèle

Pour la CGT, les revendications de baisses des cotisations sociales, de simplification des normes administratives ou l'encouragement au regroupement des exploitations jugées trop petites constituent une mauvaise réponse à la crise du monde agricole. La CGT invite le Conseil Régional à prendre des initiatives pour aider au développement d'un modèle

Pour la CGT, les revendications de baisses des cotisations sociales, de simplification des normes administratives ou l'encouragement au regroupement des exploitations jugées trop petites constituent une mauvaise réponse à la crise du monde agricole. La CGT invite le Conseil Régional à prendre des initiatives pour aider au développement d'un modèle

agricole respectueux sur la qualité des produits et de l'environnement. Le respect des différentes normes, l'accompagnement des producteurs vers une agriculture raisonnée, le développement des circuits courts sont des critères à mettre en avant dans les aides publiques apportées à ce secteur.

- **L'économie maritime** représente de nouveaux secteurs : éolien, biotechnologies marines... et, en même temps, des secteurs anciens comme la pêche en lien direct avec des défis environnementaux à relever.

Le port Nantes/Saint-Nazaire, ouvert sur l'international, est un véritable atout pour l'économie maritime mais plus largement pour l'économie ligérienne (liens avec l'industrie, l'énergie...).

Il connaît depuis plusieurs années une décroissance de son activité préoccupante et que la Région a bien identifiée. Pour la CGT, cette décroissance n'est pas inéluctable. Il est nécessaire d'aider au développement du port, pour lui permettre de diversifier son activité (développement du fret en particulier) par l'amélioration de son accès ferroviaire notamment (contournement de la raffinerie de Donges, construction de la virgule de Savenay...) ou par la relance des autoroutes de la mer. Une extension du port semble nécessaire; elle devra se faire dans le respect de l'écosystème.

- **Répondre au défi du vieillissement** : vieillissement de la population active d'une part. Du fait du recul de l'âge de départ en retraite (recul que la CGT combat en continuant à exiger le retour au droit à la retraite à 60 ans pour tous) et des exigences de plus en plus fortes de la part des entreprises, la problématique du vieillissement au travail se pose avec acuité. Le chômage des seniors augmente et devient de l'aveu même du Préfet de Région une « préoccupation majeure ». Pour la CGT, il est de la responsabilité des entreprises d'assurer des conditions de travail permettant à tous les salariés d'assurer leur activité jusqu'à la retraite.

Viellissement de la population en général d'autre part. Les réformes successives du droit à la retraite s'accompagnent d'un recul de l'âge réel au départ, mais également d'une diminution des pensions, les salariés n'atteignant pas le nombre de trimestres de cotisations exigés. L'accompagnement à domicile - à condition de ne pas constituer des « petits boulots » sous-payés et à temps très partiel - peut être une source d'emplois et de bien-être pour les usagers. La problématique de l'accueil des personnes âgées en établissement doit être traitée tant sur les conditions d'accès (places, financement...) que sur les conditions de travail des personnels (statuts, formation, valorisation et reconnaissance des compétences...). La CGT revendique, par ailleurs, un grand service public d'aide à la personne. Enfin, la réponse aux

besoins des personnes âgées, en termes de domotique, d'adaptation des logements... est une source de développement économique.

Le développement de l'emploi marchand, notamment industriel, est indissociable des actions à mener pour l'attractivité des territoires et du développement des services publics. Le développement économique dépend du développement social, de la capacité à l'économie à améliorer le système éducatif, l'offre de santé, la recherche-développement, les infrastructures.

- **Les politiques de transport** doivent viser la complémentarité des différents modes ainsi que la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec une nécessaire relance du fret ferroviaire.

La fréquentation du transport régional des voyageurs a connu une très forte croissance depuis 1997, même si elle fléchit depuis 2012. L'effort de la région doit être maintenu pour que cette croissance continue. L'État doit également prendre sa part de responsabilité pour le maintien des trains d'équilibre du territoire, les investissements nécessaires à l'entretien et la modernisation des réseaux doivent être enclenchés (ligne Nantes/Bordeaux, ligne Angers/Nantes...). La CGT porte ainsi, pour un coût relativement modéré, le projet d'électrification de la ligne Angers/Cholet qui permettrait une liaison directe vers Paris.

La CGT sera également attentive au traitement des relations interrégionales et infrarégionales. Aujourd'hui, un des travers de la régionalisation des transports de voyageurs est de limiter une desserte à la frontière d'un département (Saumur, Château du Loir, Redon...). Dépasser ces limites donne des ouvertures sur les autres réseaux et les grands axes nationaux.

Mettre à plat la tarification en la simplifiant et en l'harmonisant est aussi une demande de la CGT. Les usagers des transports collectifs de voyageurs ont besoin d'y voir clair. Ils souhaitent également disposer d'un titre de transport qui permet de passer facilement d'un mode à un autre. Le prix du billet est un facteur de choix et la tarification nationale kilométrique dégressive défavorise le TER sur les plus petites distances et pour les voyageurs occasionnels. Mieux hiérarchiser l'offre de transport collectif en fonction des besoins semble une évidence, mais la CGT n'acceptera pas une dégradation de l'offre sur une ligne pour une simple question de manque de moyen qu'il faudrait réaffecter ailleurs. Il faut au contraire pour elle ne pas exclure la réouverture de lignes et de gares ferroviaires notamment en milieu rural.

- **Défis énergétiques** : dans les années à venir, les besoins énergétiques de la région vont s'accroître tant pour des raisons démographiques que du fait

de son dynamisme économique, alors qu'elle reste et restera probablement dépendante du point de vue de ses approvisionnements, malgré l'apport des énergies renouvelables et les politiques d'économie d'énergie. Le développement des énergies renouvelables, en particulier les énergies marines renouvelables, doit être soutenu pour voir leur part s'accroître dans le mix énergétique. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre doit s'apprécier globalement. La CGT condamne donc la perspective de la fermeture de la Centrale de Cordemais et rappelle que le charbon ne représente en France que 3% des émissions de CO₂ d'origine humaine. Cette fermeture qui constituerait un gâchis humain immense, notamment pour Cordemais et les communes alentours, pourrait en outre conduire à devoir importer de l'électricité ... produite en Allemagne par des centrales à charbon. Enfin, fermer la Centrale de Cordemais contribuerait à augmenter le déficit énergétique des Pays de la Loire qui ne produisent que 22% de l'électricité qu'ils consomment.

Il est indispensable de lutter contre la précarité énergétique. Cela passe par la création d'un pôle public de l'énergie, ressource vitale, bien commun indissociable du développement humain.

- **La rénovation des bâtiments** est également indispensable, enjeu porteur d'une dynamique économique, y compris sous l'angle de l'emploi. Mais cette démarche ne doit pas être pénalisante pour les foyers modestes, que ce soit dans le locatif si les propriétaires n'engagent pas les travaux, mais aussi pour les foyers qui ont pu accéder à la propriété mais ne seraient pas en mesure de réaliser les travaux d'isolation. La région doit maintenir ses aides dans ce domaine, en particulier pour les propriétaires modestes.

- **Organisation offre de soins** : les services de santé sont à cet égard essentiels à l'équilibre du territoire. La Région doit soutenir l'implantation de professionnels de santé, via des maisons de santé, mais aussi en réfléchissant à d'autres formes de soutien, par exemple le recours aux médecins salariés, comme le font certaines communes en milieu rural (par exemple à La Ferté Bernard). Le développement de la télémédecine ne doit pas dispenser de lutter contre la désertification médicale. L'hôpital public doit redevenir l'élément pivot de l'organisation de l'offre de soins.

- **Services et services publics de proximité** : les services publics de proximité sont une condition sine qua non de maintien de la vitalité et de l'attractivité des territoires, qu'il s'agisse des territoires ruraux ou des territoires urbains en difficulté. Seuls, des territoires attractifs pour ses habitants permettront aux entreprises de s'installer et durer. Quelle entreprise pourra durablement vivre sur un territoire sans école, sans bureau de poste ? Tous les usagers de l'Admi-

nistration ne sont pas en mesure de recourir aux démarches par internet. La présence de services tels que les trésoreries, les sous-Préfectures est indispensable sur le territoire. Les services publics sont également une source d'économie résidentielle indispensable aux territoires, en particulier en période de crise économique.

- **L'accès au numérique** haut débit est indispensable au développement économique des territoires. La CGT approuve les efforts déployés par la Région dans ce domaine. Mais elle constate qu'une fois de plus, on se trouve devant le refus des prestataires privés de l'internet d'assumer leur rôle. Autant ceux-ci sont prêts à déployer le très haut débit, via le câble ou la fibre, au cœur des grandes villes, là où la rentabilité immédiate est assurée, autant lorsqu'il s'agit de développer un service sur l'ensemble du territoire, c'est l'argent public qui est mobilisé. Il s'agit, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, d'une privatisation des gains et d'une socialisation des risques.

Si l'accès aux technologies numériques pour tous est indispensable, son développement ne doit pas s'opposer au maintien et au développement au service des populations. Les citoyens ont besoin de services publics, d'établissements de santé, de commerces de proximité. Ceci est d'autant plus vrai alors que le nombre de personnes âgées croît. À titre d'exemple, le développement de la télémédecine, qui apporte des services essentiels, ne doit pas servir de prétexte à la fermeture d'établissements hospitaliers.

- **La recherche** doit être encouragée par la Région et pas uniquement d'un point de vue de la recherche d'applications économiques immédiate. Elle ne doit pas se contenter d'une innovation dont le dessein serait purement économique à court terme. Il faut au contraire favoriser la recherche fondamentale, essentielle pour répondre aux besoins du futur qui ne sont pas encore connus. La recherche publique a de ce point de vue un rôle à jouer. Les structures mixtes public-privé et les structures privées sont également essentielles. L'apport de fonds publics doit avoir comme contreparties une évaluation scientifique par les instances scientifiques des universités et des organismes de recherche d'une part et la création d'emplois qualifiés d'autre part. La présence d'une industrie productive est liée au développement de la recherche. D'un côté, elle procure des ressources et permet les investissements nécessaires. D'un autre côté, c'est la recherche-développement qui lui permettra d'innover.

L'économie sociale et solidaire voit son rôle particulier pour le développement économique reconnu dans le SRDEII. En 2016, la région des Pays de la Loire est la troisième région de France en part (pourcentage) d'emplois de l'ESS dans toute sa diversité.

Elle compte 13 890 établissements-employeurs, 154 500 salariés et représente 3,4 milliards de masse salariale brute annuelle. Comparée à l'ensemble de l'économie régionale (hors secteur public), l'Économie Sociale et Solidaire représente 12,9% des établissements-employeurs, 14,2% de l'emploi salarié, 12,4% de la masse salariale. Son ancrage territorial dans l'économie de proximité, sa capacité à mutualiser, à travailler en réseau se caractérise aussi bien par sa performance économique que ses activités socialement utiles, ainsi que le particularisme de sa gouvernance. Il convient toutefois d'être attentif aux moyens dont bénéficient ses structures, notamment les associations. Dans un contexte de choix budgétaires d'austérité, ces dernières font souvent l'objet de restrictions budgétaires mettant en danger leurs activités et leur existence. Les rémunérations y sont en général moins élevées que dans le secteur économique classique. Le SRDEIL doit porter haut et fort le développement de l'ESS car le secteur est innovant, créateur d'emplois fortement localisés. Il convient de donner une place de choix à l'ESS en termes de dispositifs, de politiques publiques pour appuyer son développement.

La formation initiale et continue

Au même titre que le droit au travail, le droit à la qualification, à l'instruction et à l'éducation est inscrit dans la Constitution et les différents codes qui régissent notre pays. La formation professionnelle et ses finalités sont inscrites à la fois dans le Code de l'Éducation et dans le Code du travail.

La CGT formule un droit à l'éducation qui permette, notamment, à chaque personne d'acquérir les raisonnements et les méthodes permettant d'apprendre par soi-même et de se former tout au long de la vie; d'accéder à toute certification professionnelle reconnue nationalement permettant de s'insérer durablement dans un emploi correspondant à sa qualification et d'en changer avec succès.

Pour notre organisation, formation générale et formation professionnelle, formation initiale et continue sont liées. Toutes les études démontrent que la qualité de formation initiale détermine la capacité à acquérir tout au long de la vie active de nouvelles qualifications et une progression sociale.

Gratuité, égalité d'accès et de droits, laïcité, mixité sociale, doivent être les valeurs du service public d'éducation.

La Région joue un rôle prépondérant en matière d'éducation de par sa compétence sur les lycées. Comme elle l'a fait depuis plusieurs années, elle se doit d'accompagner et d'anticiper le développement démographique régional, en modernisant et créant les établissements répondant aux besoins des populations. L'existence de lycées publics à proximité est

une des conditions du développement des territoires. La CGT souligne le rôle particulier de l'Éducation Nationale, dont les lycées accueillent gratuitement tous les élèves de leur périmètre géographique quel que soit leur niveau scolaire. Cette spécificité doit être reconnue.

L'accompagnement des entreprises pour la mise en place de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des qualifications est essentiel afin d'anticiper les mutations, leurs besoins de formation professionnelle. Les plans de formation des entreprises doivent s'inscrire dans leurs axes stratégiques. Ils doivent permettre le développement de la carrière des salariés et favoriser l'égal accès sans discrimination aux diverses fonctions de l'entreprise.

La VAE doit être valorisée et développée, sur le temps de travail, dans le cadre d'évolution des parcours professionnels, de reconnaissance sociale, de prise en compte des activités bénévoles et militantes.

La formation professionnelle doit se réfléchir par filière avec une responsabilisation des donneurs d'ordre par rapport à leurs sous-traitants.

L'AFPA doit prendre toute sa place parmi les acteurs de la formation professionnelle pour expérimenter une démarche orientée vers le résultat en matière d'insertion sociale et professionnelle durable plutôt que sur une politique de chiffre dont l'efficacité reste à démontrer.

La CGT rappelle cependant que la formation professionnelle ne crée pas par elle-même l'emploi. C'est bien la réponse aux besoins vitaux et sociaux des populations associée aux avancées sociales (notamment la réduction du temps de travail) qui permettra de faire diminuer durablement le chômage.

On assiste, par ailleurs, à des métiers et des territoires en tension pour lesquels les emplois existants ne sont pas pourvus. Si la formation professionnelle a un rôle à jouer, il est de la responsabilité des branches professionnelles de travailler à la restauration de l'attractivité à des métiers concernés : il s'agit surtout de métiers aux conditions de travail difficiles (secteur de la santé, conducteurs routiers, ...) ou à forte saisonnalité.

La CGT propose la mise en place d'observatoires de branches sur le territoire régional pour débattre des situations économiques des secteurs, identifier l'évolution des métiers, les besoins en qualification et formation, les conditions de travail.

Internationalisation

La CGT n'est pas opposée à la mondialisation. Elle considère qu'il serait suicidaire de se replier sur soi-même en prétendant vivre en quasi-autarcie. L'isolement est un facteur d'appauvrissement garanti. Mais il est urgent de tordre le cou aux politiques

de dumping social qui mettent en concurrence les territoires et leurs populations, y compris au sein de l'Union Européenne.

La région des Pays de Loire, de par ses filières innovantes, de par la force de son secteur agroalimentaire, dispose d'atouts à faire valoir à l'international.

La CGT est favorable à ce que la Région favorise l'internationalisation des entreprises (en favorisant l'apprentissage des langues étrangères, en aidant à la connaissance des besoins des consommateurs étrangers, ...). Elle est réticente au recours au VIE qui s'apparente à du travail gratuit.

Si l'internationalisation est une source de développement des entreprises, elle constitue également un enjeu en termes de concurrence. C'est vrai dans le domaine industriel, c'est vrai également dans les services et dans l'agriculture. Le soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'artisanat (via des ORAC régionales) sont donc nécessaires. La région devra favoriser l'exemplarité des entreprises (via la conditionnalité des aides), afin d'éviter qu'internationalisation ne rime avec délocalisation de la production.

Financement de l'économie

La CGT conteste les différentes mesures prises ces dernières années visant à diminuer les cotisations sociales aux dépens des ressources de l'État et des collectivités locales, à l'exemple du CICE. Elle considère que l'État doit assumer ses responsabilités vis-à-vis de l'ensemble des collectivités qui sont désormais exsangues et sommées de donner un coup d'arrêt à leurs investissements et à leurs politiques publiques.

La CGT revendique la création d'un pôle public de financement de l'économie : il s'agit de la mobilisation commune de différentes institutions financières autour d'un service public de l'épargne et du crédit, au service de la croissance et de l'emploi.

Il s'agit également de permettre à la puissance publique d'imposer des choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques avec une visée de long terme.

Les missions de ce pôle financier public pourraient être de trois ordres :

- contribuer au renforcement de l'appareil productif et à la reconquête de l'industrie ;
- diriger l'épargne populaire vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques ;
- assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers.

Les modalités de l'intervention du pôle financier public seraient les suivantes :

- distribution des crédits,
- aides et garanties,
- participation au capital des entreprises en difficulté.

Complémentaire à la création d'un pôle financier public, la CGT propose d'instaurer **des Fonds Régionaux pour le développement solidaire des territoires**. Ces fonds permettraient d'impulser, au niveau local et régional, tout en veillant à la cohérence nationale, le développement d'activités, d'emplois et de formations à partir de projets concrets dans une optique de coopération et de solidarité à deux niveaux :

- d'une part, entre les territoires,
- d'autre part, entre les entreprises et leur lieu d'implantation.

Mis en place au niveau des territoires - la Région par exemple - ces fonds financeraient des projets de développement des entreprises créatrices d'emplois, en cohérence avec des projets territoriaux : financement des investissements, innovation, recherche, qualification des salariés.

Les financements seraient accordés sous le contrôle des représentants des salariés, en s'appuyant sur les Comités d'Entreprise, là où ils existent.

Ils pourraient être financés par une partie des aides à l'emploi, certaines subventions européennes, une contribution des entreprises, une mobilisation d'une partie des budgets pour la formation professionnelle et par des concours du pôle financier public. Enfin, des dispositifs pourraient être créés afin d'affecter une partie des ressources provenant de l'épargne salariale.

Six objectifs sont poursuivis au moyen de la création de ces fonds régionaux :

- favoriser la dynamique de complémentarité des projets locaux ;
- favoriser la coopération entre les entreprises ;
- favoriser la solidarité entre les groupes et les tissus économiques locaux ;
- favoriser un usage transparent des aides publiques accordées aux entreprises ;
- mobiliser les fonds disponibles, y compris l'épargne, au service de l'emploi et des activités ;
- rendre plus efficaces les mécanismes de péréquation pour réduire les inégalités.

Évaluation et contrôle des aides publiques

Les citoyens marquent une défiance importante en direction des politiques et des institutions. Pour notre organisation, il est nécessaire de promouvoir une culture d'évaluation des politiques publiques qui permette d'apprécier leur efficacité, de les réorienter si besoin mais aussi d'anticiper de nouvelles politiques par effet d'entraînement et d'avoir le droit à l'expérimentation.

Nous considérons nécessaire de prévoir dès l'élaboration des politiques les moyens humains, techniques et financiers à leur évaluation.

Quelques propositions :

- Élaboration de critères de conditionnalité des aides aux entreprises intégrant les notions suivantes :
 - Objectiver quantitativement et qualitativement les emplois maintenus et/ou créés (insertion durable des jeunes, emploi des seniors...). Les emplois créés doivent l'être en CDI ou sous statut. Par exemple, les critères adoptés par la Région dans son plan pour l'apprentissage concernant l'emploi durable (durée d'emploi de 6 mois) paraissent trop courts pour s'assurer d'une réelle pérennité des emplois.
 - Conditions de travail : organisation, temps de travail, politiques salariales égalité femme-homme assurée.
 - Investissement des entreprises dans l'appareil de production et donc dans leur recherche-développement.
 - Innovation sociale, dialogue social.
 - Consultation, information des IRP.
 - Respect des entreprises partenaires (fournisseurs, clients, sous-traitants).
 - Prise en compte des questions environnementales.
 - Modalité de remboursement des aides.
 - Poursuite de la CRESA.
- Création d'une base de données publique sur les aides régionales.
- Mise en place d'un rapport annuel régional.
- Détermination des différents acteurs dans le processus d'évaluation en favorisant la pluralité des parties prenantes. Une place doit être donnée aux organisations syndicales.
- Communication des résultats des évaluations à la population.

En conclusion

Les politiques d'emploi menées depuis plus de 10 ans montrent leur inefficacité. Pourtant des leviers existent. Ils doivent rompre avec les cadeaux fiscaux et sociaux faits aux actionnaires des entreprises, encourageant les bas salaires avec les spirales de précarisation du salariat, l'affaiblissement des services publics et du système de financement de la protection sociale, sources de l'augmentation des inégalités et fractures sociales.

Pour la CGT, le SRDEII doit concilier le développement économique, l'innovation et l'internationalisation avec des avancées sociales permettant de travailler moins, mieux, toutes et tous.

La réduction du temps de travail, le nouveau statut du travail salarié, la sécurité sociale professionnelle pourraient être expérimentés sur certains secteurs professionnels et territoires de la région dans le cadre de la charte de la démocratie sociale régionale.

La réduction de temps de travail permet de :

- sauver et créer des emplois. Durant ces dernières années, aucun autre dispositif que les lois sur les 35 heures n'a permis la création d'emplois massifs (350 000 emplois directs créés);
- concilier productivité, qualité du travail, santé et sécurité des travailleurs;
- gagner des droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : le premier facteur d'inégalité est le temps de travail;
- s'attaquer aux inégalités et à la précarité.

Le nouveau statut du travail salarié doit permettre à chaque salarié de disposer d'un certain nombre de droits cumulatifs et progressifs, transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, opposables à tout employeur. Un contrat saisonnier pourrait être expérimenté dans les secteurs de l'animation, de la restauration-hôtellerie.

La sécurité sociale professionnelle est un volet du nouveau statut du travail salarié. Elle vise à garantir des droits individuels et collectifs aux salariés en recherche d'emploi.

Par ailleurs, la CGT invite le Conseil Régional à organiser des initiatives avec les acteurs sociaux, économiques, politiques et les salariés sur le contenu, le sens et l'organisation du travail. Parler économie, c'est parler travail. À quand un Grenelle du Travail en Pays de la Loire ?

La CGT réitère sa demande de participer à la Conférence Territoriale de l'Action Publique.

Enfin, notre organisation revendique des droits et moyens pour assurer notre rôle dans le cadre du dialogue social territorial.

En conclusion, voici les priorités que la CGT met en avant :

=> Répondre aux attentes de la population sur les enjeux sociaux, économiques, environnementaux (avoir un emploi à durée indéterminée et qualifié, droit à la santé, à l'éducation, préservation de l'environnement...).

=> Promouvoir le développement économique : cela passe par le développement de l'industrie, des filières économiques et le maintien des services et services publics : notamment l'éducation, l'offre de santé, le commerce local, la recherche-développement et la formation.

=> Évaluer le résultat des actions par rapport aux besoins des Ligériens. Les aides aux entreprises doivent être conditionnées : en matière de création et de maintien de l'emploi, au respect des conditions de travail, des qualifications des salariés et des normes environnementales.

Angers, le 29 septembre 2016